



Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration du 09 octobre 2025

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Stéphane **WOYNAROSKI**, Anne-Laure **BORDERELLE**, Stéphanie **MODDE**, Gilles **DEMERSSEMAN**, Sylvain **MATHIEU**, Fabienne **BRAUCHLI**, François **LAVRUT**, Corinne **TISSIER**, Jean **RAYMOND**, Romain **GAMELON**, Patrice **NOTTEGHEM**, Franck **GROSSIORD**

Membres titulaires ayant donné pouvoir

François **GILLET** (à Stéphane **WOYNAROSKI**), Claire **MARUEJOLS** (à Anne-Laure **BORDERELLE**), Frédéric **SERGENT** (à Corinne **TISSIER**)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Hadrien **MAURIAC**, Benoît **FABBRI**, Patrice **DUSSOUILLEZ**, Véronique **GENEVREY**, Marie-Astrid **LOMBARD**, Matthieu **PIFFETEAU**

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Sandra **DECROUX**

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB)

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Christophe **NORMIER**, Valérie **DELOGE**, Paul **MOURIER**, Rémi **BASTILLE**, Claire **NICOLAS**, Jean-François **BOQUET**, Sandra **PEROUX**, Matthieu **DELCAMP**, Régis **DESBROSSES**, Pascal **SECULA**, David **MICHELIN**, Claire **MALLARD**, Aurore **LAGNEAU**, Matthieu **GUINEBERT**, Catherine **CARLE-VIGUIER**, Françoise **VESPA**, Marie-Thérèse **MICHEL**, Antoine **SION**, Julien **BOUCHARD**, Gérard **MARION**, Pierre-Henry **PAGNIER**, Sandrine **PETIT-MICHAUT**, Hugues **SERVANT**, Muriel **LORIOT-BARDI**, Cécile **VEZZOLI**, Anne-Sophie **MAITRET**, Nicolas **VARANGUIN**, Jean-Luc **CUENOT**, Bernard **TREDANT**, Romain **MAILLARD**, Quentin **DOYENNEL**,

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Géraldine **TISSOT-TRULLARD** (Vice-Présidente au PNR du Haut Jura), Sophie **ROGNON** (Chargée de mission Administrative et Financière de l'ARB), Solène **CARBONI** (Chargée de mission « Stratégie Régionale Biodiversité » à la Région)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en visioconférence de 08h30 à 09h15

Secrétaire de séance

Jean **RAYMOND**

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 18

Nombre de pouvoirs donnés : 3

Nombre total de votants : 21

Quorum atteint : 21 votants

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 juillet 2025
- Approbation de la décision Modificative du Budget Primitif 2025
- Validation du projet d'évaluation des dispositifs de protection des troupeaux dans le cadre d'appel à projet du Programme de recherche du Plan National d'Actions « Loup et activités d'élevage »
- Validation de la convention d'accueil de M. Olivier GEORGES sur la période octobre à décembre 2025

Approbation du PV du CA du 30 juillet 2025

Pour rappel le Conseil d'administration du 30 juillet traitait de l'approbation de la liste des candidats pour le poste de directeur pour lequel seul le candidat M. Olivier Georges avait été retenu. En anticipation, le PV avait été communiqué aux personnes qui s'étaient exprimés pour corrections et apports de précisions si besoin.

Hadrien Mauriac s'étonne de lire que « cela ne doit pas apparaître au PV » et que la suite soit retranscrite.

Le Président précise que l'essentiel du débat a été engendré par cette remarque de départ. La volonté est d'être le plus transparent possible d'où le choix de retranscrire tout le débat et donc de laisser l'ensemble des échanges.

Sans autres remarques, le PV du CA du 30 juillet est adopté à l'unanimité.

Décision modificative du BP 2025

La décision modification porte sur l'ajout d'une recette d'un montant de 50 000 € à la section fonctionnement.

Franck Grossiord rappelle que le marché passé avec la DREAL est arrivé à son terme en juin 2025. Une convention a été mise en place sur les missions de connaissance, de l'observatoire et de Sigogne pour le deuxième semestre 2025. Ainsi une subvention d'un montant de 50 000 € a été allouée par la DREAL.

Franck Grossiord précise qu'à partir de l'année 2026, les conventions avec la DREAL seraient probablement annualisées. Hadrien Mauriac indique que cela n'est pas encore acté.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Projet PNA « Loup et activités d'élevage »

Le président rappelle que l'ARB BFC porte la mission médiation depuis 2022 car Mme la Présidente de Région et M. le Préfet du Doubs ont souhaité lancer une médiation sur le loup.

La Région s'est engagée sur un financement de 3 ans ce qui a permis l'ouverture d'un poste de médiateur et l'embauche de Franck Muller. En parallèle, l'Etat avait complété via un financement FNADT.

Par la suite, une subvention Fonds Vert de 420 000 € a permis de financer un second poste de médiateur (Matthieu Piffeteau) et l'achat de matériel de protection dont des colliers anti-loup actuellement en expérimentation avec la participation du bureau d'étude Faune Innov R&D et du matériel de clôture. Cette expérimentation se déroule dans le Doubs sur le massif jurassien, mais les médiateurs interviennent également sur d'autres départements de la région.

Au vu de la fin de la première phase de la mission, la Région, que le Président remercie, a décidé de poursuivre le financement à hauteur de 50 000 euros par an permettant la reconduction d'un poste de médiateur. Les incertitudes sur le Fonds Vert ont conduit l'ARB BFC à répondre à un appel à projet (AAP) du PNA Loup et Activités d'Élevage. Ce financement étant limité dans le cadre du PNA à 250 000 euros, une enveloppe complémentaire devra être sollicitée et l'ARB BFC s'orientera probablement vers le Fonds Vert.

Le Président indique que le COPIL loup a émis un avis favorable sur ce projet de demande de financement et remercie les médiateurs de la mission, Franck et Matthieu, pour leur travail. Le dépôt de dossier de l'AAP Loup et Activités d'Élevage, dont la date buttoir est le 12 octobre, nécessite une validation du Conseil d'Administration.

Présentation par Matthieu des 3 axes retenus dans le cadre de la réponse à l'AAP opérationnel et scientifique du PNA et les études prévues sous chaque axe qui font l'objet de la demande de financement.

AXE 1 : Empêchement de l'accès au bétail - Etude de l'efficacité de parcs de nuit en filets rehaussés en contexte d'allotement de bovins laitiers

AXE 2 : Modification du comportement à court terme - Etude de l'efficacité d'un collier LEDs/ultrasons en vue de protéger les troupeaux de bovins laitiers en contexte d'allotement

AXE 3 : Modification du comportement à moyen / long terme - Réunir les conditions nécessaires à la mise en œuvre du tir d'effarouchement traumatique non léthal (TEFT) et initier les études d'efficacité en contexte d'allotement de bovins laitiers (Projet pilote)

La rédaction de cet AAP a été réalisée de manière collaborative entre l'ARB BFC et FAUNE INNOV R&D.

Hadrien Mauriac apporte un éclairage sur le volet financement et notamment celui du Fonds Vert, car tout ce qui traite désormais des grands prédateurs est redirigé vers les DREAL dans le cadre des PNA et non vers le Fonds Vert. Toutefois, s'il y a un besoin de financement complémentaire, M. Le Préfet de Région, qui s'est toujours montré favorable à cette mission, est prêt à étudier la possibilité de financement afin qu'elle perdure.

Véronique Genevey souligne l'importance du partenariat avec le PNN forêts. Elle informe qu'en Haute-Marne, une meute s'est installée en plaine, avec à minima 7 louveteaux, ce qui présage des attaques et le besoin de travailler en préventif pour protéger les troupeaux.

François Lavrut demande qu'un bilan des 3 premières années soit diffusé aux membres du CA afin d'explicitier la poursuite des actions.

Le président rappelle que le COPIL Loup est composé de membres de la FNSEA, Confédération Paysanne, Chambre d'Agriculture, DDT 39 et 25, OFB, France Nature Environnement, PNR du Haut Jura et des élus régionaux. Ce COPIL se réunit mensuellement depuis 2 ans. Le Président indique également qu'une présentation a eu lieu après la première année et que les résultats sur les 3 premières années sont en cours de traitement mais qu'une présentation de ces derniers sera effectuée auprès du COPIL et du CA, lorsque les résultats seront consolidés. Toutefois, pour ne pas avoir de discontinuité, il convenait de travailler sur les financements dès à présent. La Région s'est engagée à poursuivre son financement jusqu'en 2028.

La demande de financement auprès du PNA est adoptée à l'unanimité.

Convention d'accueil de M. Olivier Georges

Le Président rappelle que le 30 juillet dernier, s'est tenu un CA afin de valider la liste de candidats, composée d'un seul candidat, retenu sur le poste de directeur. Le Président remercie les membres du jury.

Avant d'annoncer son arrivée officiellement, Olivier Georges a exprimé sa volonté d'informer les instances et ses équipes de son départ. D'où une information officielle retardée de son arrivée auprès de l'équipe de l'ARB BFC ainsi que des membres du CA.

Olivier Georges prendra ses fonctions de directeur le 1^{er} janvier 2026 mais effectuera un tuilage sur les mois d'octobre à décembre 2025, à raison de 1 à 2 jours par semaine de présence à l'ARB BFC, sous convention avec le PNR du Morvan.

La Convention pour une mise à disposition d'Olivier Georges a été adoptée par le comité syndical du PNR du Morvan, dont le président est membre. Cette convention organise la présence d'Olivier sur les prochains mois et les conditions financières. Olivier Georges sera rémunéré par son employeur actuel, le PNR du Morvan que l'ARB BFC indemniserait au prorata des jours de travail effectués.

Jean Raymond souhaite savoir si les jours de présence d'Olivier Georges seront fixes ou variables.

Le calendrier de présence sera défini selon les disponibilités d'Olivier Georges et en tenant compte des besoins de chacun.

Sylvain Mathieu souligne que le comité syndical et les agents du PNR « en veulent » à l'ARB. En effet, Olivier Georges est quelqu'un de très bien et apprécié, ce qui fait que son départ du Parc est regretté. Il précise comprendre le choix d'Olivier de travailler sur une équipe plus resserrée et bien entendu le choix de l'ARB de le recruter en tant que directeur. Sylvain Mathieu souligne aussi l'implication d'Olivier en tant qu'officier du SDIS mais en étant sapeur-pompier volontaire ce qui est rare et nécessite une astreinte d'une semaine par mois.

Le président rebondit sur cette obligation de permanence et indique que l'agence ne s'y oppose pas.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 09h15.

PV adopté le xx xxxxx 202X,

Le secrétaire de séance,
Jean RAYMOND

Le Président de l'ARB BFC,
Stéphane WOYNAROSKI